



**Conseil Communal**  
**Séance du 27 novembre 2023**

**Objet : Stationnement riverains : simplification administrative et fracture numérique**

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai pu constater l'apparition très positive d'un formulaire en ligne, permettant au citoyen Liégeois d'introduire une demande de création d'emplacements réservés aux riverains dans sa rue ou son quartier.

La création d'un point d'entrée unique, bien identifié, est évidemment une très bonne chose en matière de simplification administrative.

Toutefois, vous savez comme moi que la digitalisation de ce genre de démarches peut occasionner des difficultés pour certains publics, concernés par la fracture numérique.

Monsieur le Bourgmestre, mes questions sont les suivantes :

- est-il toujours possible d'introduire une demande par la voie traditionnelle d'un formulaire papier et, si oui, où le citoyen peut-il se procurer un tel document ?
- par ailleurs, disposez-vous déjà d'un retour sur l'utilisation de ce nouveau service ?

D'avance, je vous remercie de votre réponse.

Giuseppe Maniglia  
Groupe PS